

**Accès Conseil Siège social** : 7, rue Gaston de Flotte

**Bouches du Rhône  
Marseille**

5, rue Gilbert Dru  
13002 Marseille  
Tél. : 04.91.90.88.66  
marseille@acces-conseil.org

**Aix en Provence**

20, route de Galice  
13090 Aix en Provence  
Tél. : 04.42.64.19.23  
aix@acces-conseil.org

**Aubagne**

ZI Les Paluds  
Pôle Performance lot 16  
510, avenue de Jouques  
13400 Aubagne  
Tél. : 04.42.70.03.42  
aubagne@acces-conseil.org

**Arles**

Village Entreprise  
1, rue Copernic – ZI Nord  
13200 Arles  
Tél. : 04.90.93.28.70  
arles@acces-conseil.org

**Salon de provence**

Bureau Economis  
91, rue Bucarest – Pépinière  
Economis – Bureau 11  
13300 Salon de Provence  
Tél. : 04.90.93.28.70  
salon@acces-conseil.org

Actipôle 12  
13012 Marseille  
Tél. : 04.91.90.88.66  
Fax : 04.91.56.57.02  
contact@acces-conseil.org  
**SITE INTERNET :**  
**www.acces-conseil.fr**

**Hautes Alpes**

La Boutique de Gestion Accès  
Conseil Alpes du Sud vous reçoit  
sur rendez-vous dans les locaux de  
l'ADRETS  
7 rue Bayard  
05000 Gap  
Tél. : 04.92.73.30.89  
alpesdusud@acces-conseil.org

**Var**

**Toulon**

86, avenue des Frères Lumière  
83160 La Valette du Var  
Tél. : 04.94.91.99.94  
var@acces-conseil.org

**Fréjus**

Maison de l'emploi  
1196, Boulevard de la Mer  
83600 Fréjus  
Tél. : 04.94.51.68.98  
var@acces-conseil.org

**Autres Permanences** (Brignoles,  
Draguignan...), nous consulter  
Tél. : 04.94.91.99.94  
var@acces-conseil.org

# NACRE

« **Nouvel Accompagnement  
à la Création et à la Reprise d'Entreprise** »

**Membre du réseau national  
des Boutiques de Gestion  
www.acces-conseil.fr**

*Alpes du Sud, Bouches du Rhône et Var*



## Prêt à 0%

Montant :  
1 000 à 10 000 €

Durée :  
1 à 5 ans

Taux : 0%

Garantie : Aucune

Conditions :

✓ Mise en place d'un prêt bancaire ou solidaire complémentaire

✓ Le montant et la durée du prêt bancaire complémentaire (ou solidaire) doivent être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du prêt à taux 0

## NACRE, un nouveau dispositif

En remplacement des outils EDEN et chèques conseils,

NACRE consiste à proposer à un porteur de projet l'opportunité de bénéficier :

✓ d'un appui technique pour finaliser son projet (phase 1)

✓ d'un prêt à taux zéro couplé obligatoirement à un prêt bancaire ou solidaire (phase 2)

✓ et d'un accompagnement systématique durant les trois premières années suivant le démarrage de l'activité (phase 3)

## NACRE, pour quel public?

- demandeur d'emploi indemnisé et demandeur d'emploi non indemnisé inscrit à l'ANPE au moins 6 mois au cours des 18 derniers mois,
- bénéficiaire de minima sociaux (RMI, ASS, API, ATA),
- jeune de 18 à 25 ans et jeune de moins de 30 ans non indemnisé ou reconnu handicapé,
- personne créant une entreprise dans une ZUS (zone urbaine sensible),
- personne de 50 ans et plus inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi,
- salarié reprenant son entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire,
- titulaire du contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE),
- bénéficiaire de prestations d'accueil pour jeune enfant Complément Libre Choix d'Activité (CLCA).

**Pour l'entrée en phase 3 du parcours, sont également éligibles les dirigeants d'entreprise déjà créée ou reprise dès lors qu'ils sont bénéficiaires de l'ACCRE et que leur entreprise est créée depuis moins de 2 ans.**

## NACRE, comment ça fonctionne ?

